



Plaisance-du-Touch, le 03 novembre 2021

Monsieur Philippe Guyot
Président de la Communauté de Communes
De la Save au Touch

Destinataires : Usagers du service « collecte des déchets » de la Communauté de Communes
Objet : Lettre d'information relative à la TEOMI et lancement de l'enquête auprès des foyers

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST) assure au quotidien la collecte des déchets ménagers de sept communes : Plaisance-du-Touch, Léguevin, la Salvetat-Saint-Gilles, Lévigac, Lasserre-Pradère, Mérenvielle et Sainte-Livrade. Aujourd'hui le financement du service repose sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) prélevée sur votre taxe foncière, sur la base de la valeur locative de votre logement.

La communauté de communes est engagée dans une politique innovante de maîtrise des coûts et de réduction des déchets :

- d'une part pour préserver l'environnement,
- d'autre part pour faire face à l'augmentation des coûts de collecte et de traitement des déchets.

La communauté de communes a ainsi adopté le principe d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères Incitative (TEOMI) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 selon les modalités décrites dans le guide ci-joint.

Promue par la loi de transition écologique, la TEOMI répond aux enjeux de réduction des déchets. Ses effets sont aujourd'hui incontestables : augmentation du tri, meilleure valorisation des déchets organiques, baisse significative du volume des ordures ménagères résiduelles et maîtrise des coûts de gestion. Pour les usagers, ce mode de financement équitable et transparent permet d'être acteur de sa facture.

A compter du 1^{er} décembre 2021 et durant 4 mois, un enquêteur viendra à la rencontre de chaque utilisateur du service de collecte, et ce afin de vérifier l'adresse et le nom affecté à chaque contenant, de répondre à vos interrogations et de pucer les bacs.

Vous recevrez un courrier identifiant les agents enquêteurs une semaine avant leur passage.

Dans ce même objectif de réduction de nos déchets, la communauté de communes modifie la collecte des végétaux. A compter du **4 avril 2022, ce service en porte-à-porte sera facturé 100 € par an**, en plus de votre taxe sur les ordures ménagères. **Conscients de ce changement d'habitudes, nous vous accompagnons en vous proposant des solutions alternatives décrites dans le guide d'accompagnement, dont certaines sont gratuites.** Par volonté d'équité, l'ensemble des usagers du territoire disposeront des mêmes solutions alternatives.

La mise en place de ce nouveau système amène un certain nombre de questions bien légitimes. Pour répondre à vos interrogations, plusieurs moyens sont mis à votre disposition :

- le guide de la Teomi ci-joint,
- l'organisation de réunions publiques,
- la « foire aux questions » actualisée sur notre site internet www.save-touch.org
- l'adresse mail dédiée teomi@save-touch.org

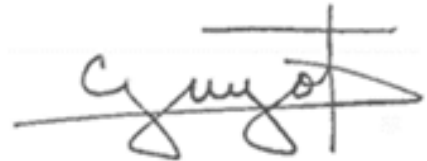
Après un long travail de préparation, les élus de la communauté de communes ont acquis l'assurance de l'intérêt de la TEOMI. L'engagement de chacun permettra sans nul doute d'atteindre nos objectifs.

Ensemble, réduisons nos déchets et maîtrisons le coût du service public.

Je vous remercie par avance de votre précieuse contribution et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Philippe Guyot

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guyot', written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a vertical stroke on the right side.